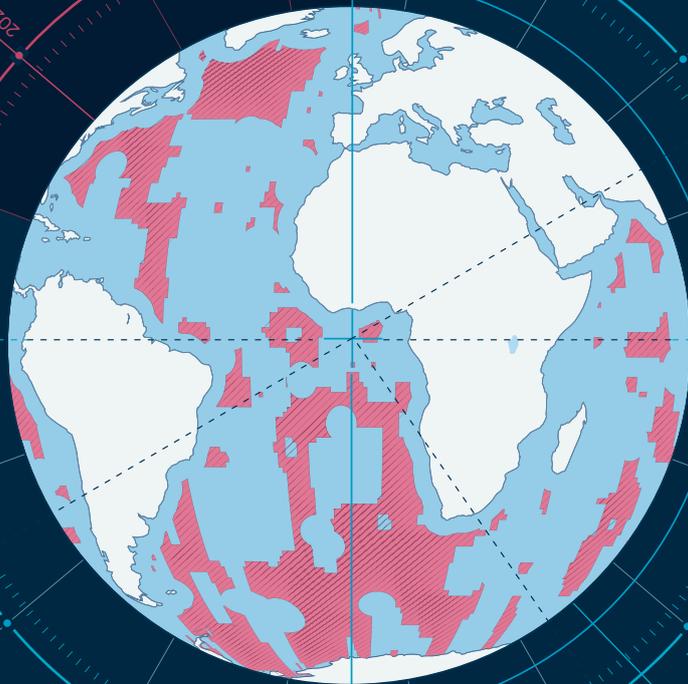


30X30

DU TRAITÉ MONDIAL SUR LES OCÉANS
À LA PROTECTION EN MER



GREENPEACE

PROTECT
THE OCEANS

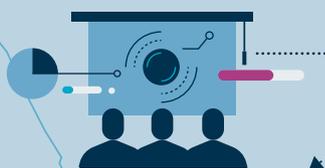
RÉSULTATS CLÉS



Dans ce rapport, une nouvelle analyse des pressions croissantes exercées sur la haute mer souligne l'importance et l'urgence de protéger au moins 30% des océans d'ici à 2030 grâce au traité. Afin de respecter l'objectif 30X30 des Nations unies, convenu par tous les États en 2022, il est indispensable de protéger une superficie de 11 millions de km² par année. Le traité est le seul moyen d'atteindre cette cible en mer.



Le traité mondial sur les océans est l'un des accords internationaux les plus importants de l'histoire en matière de protection de l'environnement et le premier consacré à la conservation de la vie marine en haute mer.

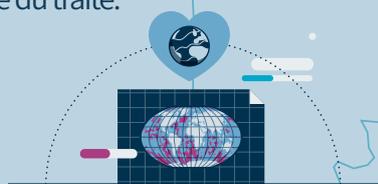


Ce rapport présente les différents dispositifs institutionnels qui doivent être mis en place, outre la ratification du traité par les gouvernements. Ceux-ci incluent une Conférence des parties (COP) ainsi qu'un organe scientifique et technique. Une commission préparatoire doit être créée, laquelle pourra entreprendre la mise en œuvre du traité.

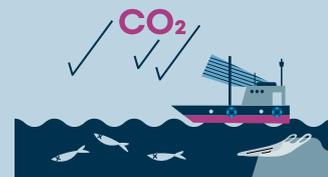
Les océans sont confrontés à des menaces de grandes ampleurs et il reste peu de temps pour réaliser l'objectif 30X30. Il est nécessaire d'agir rapidement. Afin de disposer de suffisamment de temps pour atteindre cet objectif, les gouvernements doivent agir rapidement et ratifier le traité mondial sur les océans lors de la Conférence des Nations unies sur les océans en juin 2025.



Parallèlement à la ratification, les gouvernements doivent commencer à élaborer les premières propositions de sanctuaires marins. Ces étapes doivent débiter immédiatement. Tout retard pourrait compromettre la mise en œuvre complète et en temps voulu du traité mondial sur les océans et mettre en péril l'initiative 30X30.



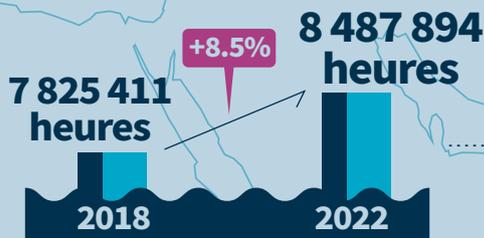
Ce rapport présente les processus politiques d'utilisation du traité visant la création d'aires marines protégées (AMP) en haute mer, depuis le dépôt d'une proposition d'AMP auprès de la COP jusqu'à la mise en œuvre et l'établissement d'une nouvelle AMP.



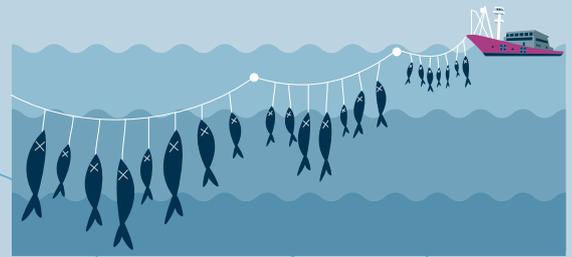
Les menaces qui pèsent sur les océans sont sérieuses et diverses, et ont des répercussions considérables sur leur santé. Celles-ci comprennent : l'acidification, le réchauffement et la désoxygénation des océans ; la pollution, y compris par les plastiques ; le transport maritime ; le risque d'émergence de l'exploitation minière en eaux profondes ; la pêche industrielle.



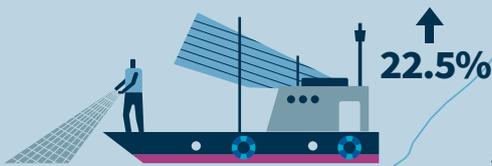
Ce rapport comprend une nouvelle analyse qui montre l'ampleur des activités de pêche industrielle en haute mer dans les cinq dernières années et donne un aperçu de l'activité halieutique dans les zones dont la protection est recommandée dans le cadre de l'objectif 30X30.



À partir des données de l'organisme Global Fishing Watch, l'équipe d'enquête de Greenpeace International a estimé que les heures de pêche en haute mer ont augmenté d'environ 8,5% (662 483 heures) entre 2018 et 2022. En 2022, les navires de pêche industrielle ont passé un total de 8 487 894 heures à pêcher en haute mer.



La palangre, la turlutte et le chalut sont les engins de pêche les plus couramment utilisés. Mondialement, les palangriers représentent plus des ¾ de l'activité de pêche en haute mer. Ces lignes de pêche, munies de milliers d'hameçons appâtés, peuvent mesurer plus de 100 km de long. Ce type d'engin destructeur entraîne des niveaux importants de prises accessoires, car il capture tout ce qui se trouve sur son passage.



Dans les zones dont la protection est recommandée dans le rapport *30X30 : Feuille de route pour la protection des océans*, publié en 2019 par Greenpeace International, 2 938 182 heures de pêche ont été enregistrées en 2022, soit une augmentation de 22,5% (541 607 heures) par rapport à 2018.



Les niveaux de température dans les océans ont battu des records en 2023. Le réchauffement, associé à l'acidification et à la désoxygénation, modifie la chimie des océans. Ce phénomène a des répercussions considérables sur les écosystèmes marins et la biodiversité, et perturbe le rôle essentiel des océans dans la régulation de la température et du climat de la planète.



L'exploitation minière en eaux profondes représente une nouvelle menace pour la haute mer. De nombreux gouvernements soutiennent désormais un moratoire (interdiction) sur cette dangereuse industrie. Pour ne pas aggraver davantage l'état de santé des océans, il est primordial que celle-ci ne puisse jamais voir le jour.



La pollution, notamment par les plastiques, continue de s'aggraver. Elle a des effets dévastateurs sur la vie et les écosystèmes marins. Le transport maritime entraîne une pollution chronique au bruit et aux hydrocarbures en haute mer, sans compter le risque permanent d'accidents et de déversements.



Trois sites de protection hautement prioritaires sont présentés en tant qu'études de cas dans le cadre du traité mondial sur les océans. Il s'agit de la mer des Sargasses, des monts sous-marins de l'Empereur et de la partie méridionale de la mer de Tasman / ride de Lord Howe. Ces zones sont d'une importance cruciale en termes de biodiversité et subissent les impacts sévères du changement climatique et de la pêche industrielle. Nous décrivons les pressions cumulées qui s'exercent sur ces zones d'importance écologique, et indiquons comment chacune d'entre elles peut être protégée en vertu du traité.



Les gouvernements doivent de toute urgence prendre des mesures pour protéger la haute mer et mettre en œuvre l'objectif 30X30. L'intensification des activités de pêche industrielle dans des zones écologiquement sensibles désignées pour être protégées le montre clairement. Chaque année de retard accroît la pression sur les océans. Les conséquences s'aggravent pour les écosystèmes marins et les milliards de personnes dont l'alimentation et les moyens de subsistance reposent sur la bonne santé des océans.



Baleine à bosse dans l'Océan Indien

© Paul Hilton/Greenpeace

RÉSUMÉ

Par Callum M. Roberts, professeur de conservation marine à l'université d'Exeter, biologiste marin, océanographe et auteur.

Le mois de mars 2023 a marqué un tournant dans l'histoire lorsque les Nations unies ont adopté le nouveau traité mondial sur les océans¹.

Près de 20 ans de travaux préparatoires et de négociations internationales intensives ont abouti à cet accord. Le traité représente un triomphe rare du multilatéralisme à une époque où les relations internationales sont profondément tendues par les conflits. Cela prouve que le monde peut encore unir ses efforts pour sauvegarder les écosystèmes naturels qui rendent notre planète habitable.

Cependant, cette coopération multilatérale doit se poursuivre à un rythme soutenu pour concrétiser les objectifs du traité. Et le temps ne joue pas en notre faveur.

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE DOIT SE POURSUIVRE À UN RYTHME SOUTENU POUR CONCRÉTISER LES OBJECTIFS DU TRAITÉ.

LE TRAITÉ COMBLE UNE LACUNE IMPORTANTE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Le traité mondial sur les océans comble une lacune importante en matière de protection et de gouvernance mondiale. Il est conçu spécifiquement pour préserver la vie marine au-delà des limites de juridiction nationale de 200 milles marins. Cette zone, communément appelée « haute mer », représente 61 % des océans de la planète.

En vertu des mandats de protection de la nature existants dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB), les pays doivent sauvegarder la nature au sein de leur territoire national et réglementer les activités de leurs ressortissant·es dans les eaux internationales. Mais, jusqu'à présent, il n'existait aucun mécanisme accepté au niveau mondial qui permette de créer des espaces protégés dans les eaux internationales, pas plus que d'organisme de réglementation chargé d'empêcher la destruction des espèces vivant dans ces mers. Des organismes régionaux et sectoriels – comme les organisations régionales de gestion des pêches, l'Autorité internationale des fonds marins ou l'Organisation maritime internationale – constituent le système de gouvernance actuel qui régit les activités humaines en mer. Mais cette gouvernance fragmentée a échoué à protéger efficacement les océans.

La haute mer représentant près des deux tiers de la planète, les conséquences de cette faille dans la protection de la nature sont désastreuses. Pendant une grande partie de l'histoire, les eaux lointaines de la haute mer ont été épargnées par l'intensité des impacts observés dans les eaux côtières plus accessibles. Mais cette situation a changé au cours des dernières décennies. À mesure que les ressources côtières diminuaient et devenaient de plus en plus réglementées, l'industrie a trouvé en haute mer un nouveau terrain d'action pour continuer à profiter des richesses sans trop de surveillance ni de contraintes légales. Il en résulte une répétition moderne des excès qui ont dévasté la faune et la flore terrestres quand les humains ont colonisé des continents et des îles inhabitées.



© Stephanie Keith / Greenpeace

L'actrice et activiste Jane Fonda accompagnée d'Anta Diouf, représentante d'une communauté sénégalaise, remettent à Rena Lee, présidente de la Conférence intergouvernementale des Nations unies, une pétition de 5,5 millions de signatures réclamant un traité mondial ambitieux sur les océans.

¹ Officiellement connu comme "l'Accord se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale"

DES PREUVES SOLIDES ET DES EFFORTS COMBINÉS CONDUISENT AU TRAITÉ

Qu'elles aient été des cibles directes de l'industrie ou des victimes collatérales, des espèces spectaculaires et emblématiques de la haute mer ont connu un effondrement catastrophique d'une rapidité surprenante. À titre d'exemple, la tortue luth, le thon rouge du Pacifique et le requin longimane ont perdu plus de 90 % de leur population au cours des 30 dernières années. Des habitats entiers ont été arrachés aux flancs profonds des monts sous-marins, avant même que les scientifiques aient pu les observer ou les décrire, les obligeant à reconstituer les pertes à partir de vestiges épars.

Cette destruction est longtemps restée invisible, mais grâce à l'amélioration des méthodes de surveillance en haute mer, à l'accès croissant des scientifiques et aux efforts déployés, le public a peu à peu pris conscience des lourdes pertes qu'elle a occasionnées. Ces preuves ont permis d'ouvrir la voie au traité mondial sur les océans grâce aux efforts combinés et soutenus de coalitions d'organisations environnementales, dont Greenpeace International, ainsi qu'au leadership éclairé et proactif des nations concernées.

LES GOUVERNEMENTS DOIVENT AGIR RAPIDEMENT POUR PROTÉGER LES OCÉANS

Comme le montre ce rapport, la pression de la pêche dans les océans est immense, y compris dans les zones désignées pour être protégées dans le cadre de l'objectif 30X30. Mais ces pressions directes s'ajoutent à un contexte d'aggravation du stress chronique dû aux changements causés à la planète par les activités humaines. Sans une action internationale concertée sur les facteurs qui engendrent ces changements, la vie marine sera dévastée.

Ces facteurs comprennent :

- les émissions de gaz à effet de serre et leurs conséquences (réchauffement, désoxygénation, acidification et déclin de la productivité)
- la pollution chimique, plastique et sonore
- la hausse des volumes de transport maritime

L'émergence de nouvelles activités en mer, telles que l'exploitation minière en eaux profondes, accroît encore l'urgence de mettre en place une gouvernance efficace des eaux internationales.

Les sanctuaires marins — en particulier les zones hautement et entièrement protégées, exemptes de toute activité destructrice — sont des éléments fondamentaux pour résoudre la crise actuelle des océans. Ils créent de l'espace pour :

- permettre à la vie marine de se rétablir et de s'épanouir, en plus de renforcer la résilience face aux changements rapides que connaît la planète
- protéger de vastes réservoirs de carbone bleu qui peuvent ralentir le changement climatique
- sauvegarder les moyens de subsistance de milliards de personnes à travers le monde

EN QUOI LE TRAITÉ MONDIAL SUR LES OCÉANS PEUT-IL ÊTRE UTILE?

Pour faire face aux menaces existantes et émergentes qui pèsent sur la biodiversité de la haute mer, le traité mondial sur les océans comprend quatre principales dispositions :

- Les ressources génétiques marines, y compris l'accès et le partage des avantages
- Les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées
- Les évaluations d'impact environnemental
- Le renforcement des capacités et le transfert des technologies marines

La première partie du traité énonce l'objectif, les principes et les définitions qui s'appliquent à l'ensemble du traité. Les Parties sont tenues de coopérer pour atteindre les objectifs du traité, notamment « avec et entre les instruments et cadres juridiques pertinents et les organismes mondiaux, régionaux, sous-régionaux et sectoriels compétents² ». L'Article 7 fait référence aux principes de précaution et du pollueur-payeur dans l'application du traité. Le préambule affirme que rien dans l'accord ne pourra diminuer ou éteindre les droits existants des peuples autochtones.

Les dispositions du traité relatives à la protection des zones internationales constituent un progrès considérable pour la protection de la faune et la flore et pour l'inversion du déclin de la biodiversité. Elles créent les conditions préalables à la création d'un réseau mondial d'aires protégées sur terre et dans les océans. Ces espaces garantiront le fonctionnement, la vitalité et la splendeur de la biosphère pour les générations à venir.

² Assemblée générale des Nations unies. Accord se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. https://treaties.un.org/doc/Publication/CTC/Ch_XXI_10.pdf

Le texte final du traité mondial sur les océans a été officiellement adopté par les Nations unies le 19 juin 2023. Cette date marque le début du processus d'entrée en vigueur du traité, qui n'interviendra que 120 jours après que 60 Nations l'aient ratifié.

L'expérience passée montre que ce processus peut prendre du temps. Par exemple, il a fallu 12 ans pour ratifier la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. La protection de la haute mer n'a que trop tardé, et l'extrême nécessité d'une protection efficace s'accroît de jour en jour. La communauté internationale doit agir de toute urgence.



À l'occasion de la cinquième Conférence intergouvernementale sur les océans, à New York, les activistes de Greenpeace USA projettent des messages sur l'emblématique pont de Brooklyn, appelant les gouvernements présents à négocier un traité mondial ambitieux pour les océans.

POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 30X30, LES ÉTATS DOIVENT RATIFIER LE TRAITÉ D'ICI 2025

Dans ce rapport, nous appelons les États à faire entrer le traité en vigueur à temps pour la Conférence des Nations unies sur les océans en 2025.

Pour y parvenir, les nations et la société civile devront déployer des efforts soutenus, intensifs, multiformes et ciblés. Des efforts qui devraient refléter, voire dépasser, ceux fournis pour aboutir à la création du traité.

L'objectif 30X30 constitue un motif impérieux de le faire. Ce nouvel objectif, qui consiste à protéger 30 % des zones

terrestres et marines d'ici à 2030, a été fixée l'année dernière par la Convention sur la diversité biologique de Kunming-Montréal. Il sera impossible d'atteindre cette cible dans les océans si la haute mer n'est pas prise en compte. Un traité mondial sur les océans fonctionnel est essentiel pour réussir, mais le calendrier est incroyablement serré.

Viser la ratification en 2025 ne laissera que cinq ans pour développer un réseau d'aires protégées en haute mer. Cela nécessitera des efforts et une collaboration internationale d'une ampleur jamais égalée dans le domaine de la conservation. Comme l'a souligné la revue scientifique *Nature* à propos du traité, pour saisir cette occasion unique, il nous faut « utiliser toutes les idées et tous les instruments disponibles³ ».

³ *Nature* (2023) UN high seas treaty is a landmark – but science needs to fill the gaps - 15 mars 2023. <https://www.nature.com/articles/d41586-023-00757-z>

LES PROPOSITIONS D'AIRES PROTÉGÉES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES SANS ATTENDRE

La planification relative à la protection de la biodiversité en haute mer doit aussi débiter. Cette étape ne doit pas attendre la ratification du traité, ni la mise en place de ses organes exécutifs et de ses fonctions. Nous devons mettre en œuvre des efforts conjoints rapides et concertés afin de déterminer les actions et les aires protégées potentielles, parallèlement à la ratification. Dans le cas contraire, une victoire historique pourrait déboucher sur un échec historique.

Tant que le traité ne sera pas mis en œuvre, les pressions sur les océans – la surpêche et les pratiques de pêche destructrices, la pollution et les changements planétaires – se feront de plus en plus pressantes et constantes. Notre récente analyse montre une augmentation de 22,5 % des heures de pêche entre 2018 et 2022 dans les zones écologiquement importantes recommandées pour la protection dans le cadre de l'objectif 30X30, figurant dans notre modélisation de 2019⁴. Ces données montrent clairement qu'il est urgent d'agir. Plus nous tardons, plus les menaces qui pèsent sur la haute mer s'aggravent.

SI NOUS ÉCHOUONS À RATIFIER ET METTRE EN ŒUVRE LE TRAITÉ EN UN TEMPS RECORD, UNE VICTOIRE HISTORIQUE POURRAIT DÉBOUCHER SUR UN ÉCHEC HISTORIQUE.

Greenpeace fait campagne en Afrique de l'Ouest en faveur de la création d'une politique de pêche soutenable et à faible impact.



Le pillage de la haute mer se poursuit et de nouvelles industries attendent leur tour. Les températures océaniques battent des records. Le niveau de la mer augmente et la fonte des glaces s'accélère. Nous approchons du point de basculement, bien qu'il soit difficile de prédire quand celui-ci sera atteint. La prudence exige des actions urgentes.

LA SCIENCE FOURNIT LES PREUVES NÉCESSAIRES À L'ÉLABORATION DE PROPOSITIONS

Pour progresser rapidement, nous invitons les nations à collaborer pour sélectionner des sites potentiels prêts à être examinés et débattus lors de la première COP. Celle-ci doit se tenir dans l'année qui suit l'entrée en vigueur du traité mondial sur les océans.

Heureusement, des années de description et d'évaluation scientifiques de la biodiversité de la haute mer constituent une base solide pour soutenir de telles propositions.

Un rapport de Greenpeace International publié en 2006, intitulé *Roadmap to Recovery: A Global Network of Marine Reserves* (Feuille de route pour le rétablissement : un réseau mondial de réserves marines), a montré qu'il était possible d'identifier des zones hautement prioritaires pour la protection de la haute mer et d'esquisser les fondements d'un réseau d'aires protégées robuste dans les eaux internationales – même en s'appuyant sur les connaissances disponibles à l'époque.

Depuis, de nombreuses autres ONG et scientifiques ont fait progresser rapidement le domaine, notamment la CDB des Nations unies. En 2010, elle a lancé un processus d'identification et de description des Aires marines d'importance écologique et biologique (AIEB). Cet effort collaboratif international a déjà permis de décrire 320 AIEB, parmi lesquelles plusieurs remplissent de multiples critères pour établir une aire protégée et/ou appliquer d'autres mesures pour sauvegarder la faune et la flore.

En 2019, s'appuyant sur les récentes avancées scientifiques dans la compréhension de la haute mer et de sa faune, Greenpeace International et des universitaires de renom de l'Université de York et de l'Université d'Oxford ont publié une nouvelle proposition de protection des eaux internationales : *30X30 : Feuille de route pour la protection des océans*. Le rapport utilise des outils avancés de conception de réseaux pour créer des propositions de systèmes d'aires protégées interconnectées et résilientes au changement climatique, et établit un maillage permettant de couvrir l'ensemble des océans de la planète, de la surface aux fonds marins.

⁴ Greenpeace International (2019). 30X30 : Feuille de route pour la protection des océans - Comment protéger 30% des océans d'ici à 2030. <https://www.greenpeace.fr/30x30-feuille-de-route-protection-océans/>

TROIS ZONES DONT LA PROTECTION EST FORTEMENT JUSTIFIÉE

Dans ce rapport, nous présentons et mettons en évidence trois zones de la haute mer dont la protection devrait être rapidement envisagée lors de la première COP :

- les monts sous-marins de l'Empereur dans le Pacifique Nord
- la mer des Sargasses dans l'Atlantique Nord
- la partie méridionale de la mer de Tasmanie / ride de Lord Howe dans l'hémisphère sud

TROIS ZONES DE LA HAUTE MER DONT LA PROTECTION DEVRAIT ÊTRE RAPIDEMENT ENVISAGÉE DANS LE CADRE DU TRAITÉ : LES MONTS SOUS-MARINS DE L'EMPEREUR DANS LE PACIFIQUE NORD, LA MER DES SARGASSES DANS L'ATLANTIQUE NORD, ET LA PARTIE MÉRIDIONALE DE LA MER DE TASMANIE / RIDE DE LORD HOWE DANS L'HÉMISPHERE SUD.

Ces trois zones sont d'une importance exceptionnelle pour la vie marine et abritent de nombreuses espèces rares et en déclin, qui n'existent souvent que dans ces sites. Elles ont subi les graves impacts de la pêche industrielle, qui perdurent à l'heure actuelle, et sont durement touchées par la rapidité du changement climatique, ainsi que menacées par les activités industrielles émergentes. Chacune d'elles fait depuis longtemps l'objet d'un intérêt en matière de conservation et d'étude scientifique. Ces trois sites ont fait partie des propositions comprises dans les rapports de Greenpeace International publiés en 2006 et 2019. Elles ont suscité un fort soutien parmi les scientifiques, les spécialistes de la conservation, la société civile jusque dans les hautes sphères politiques.



© Tui De Roy / Minden / naturepl.com

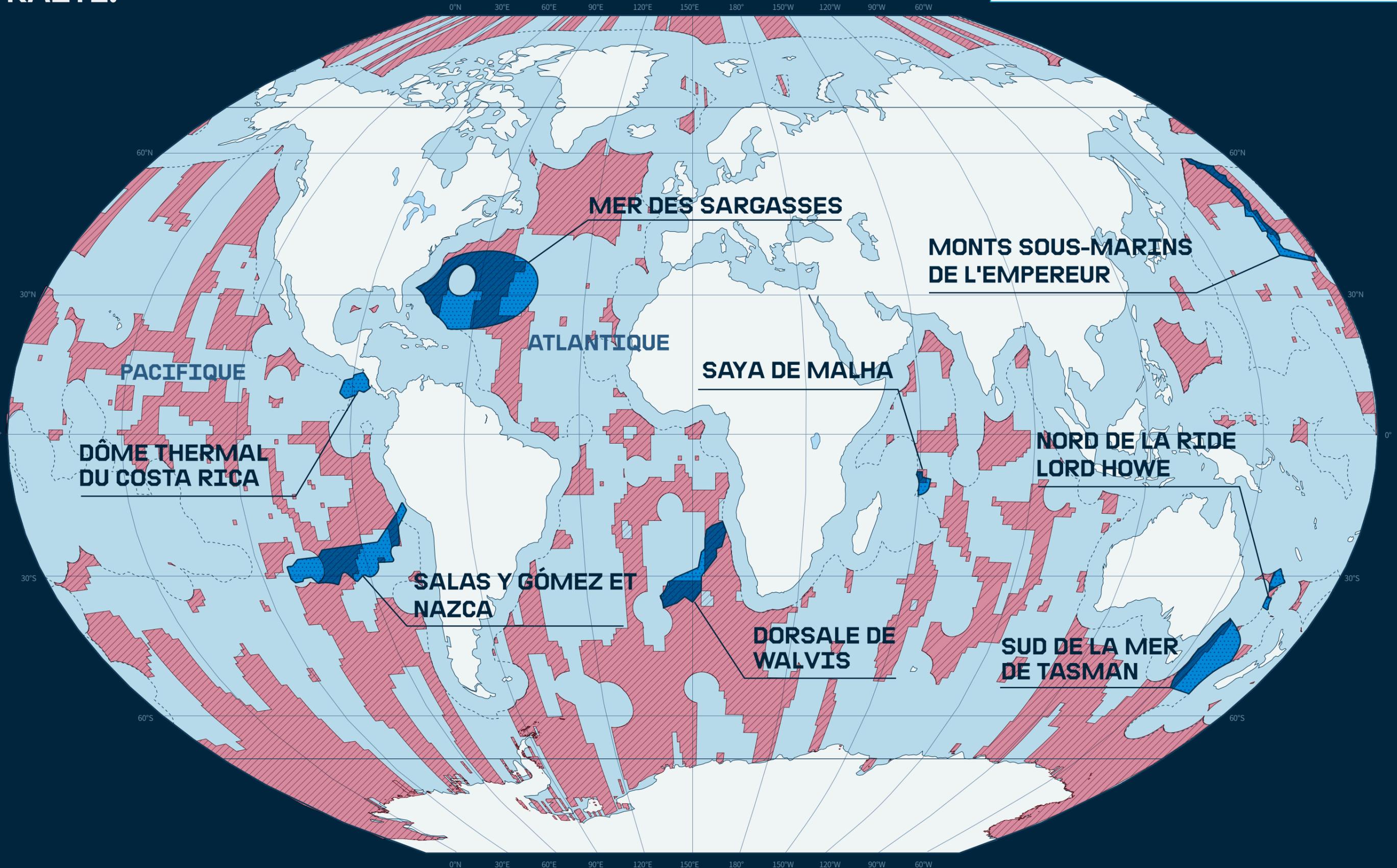
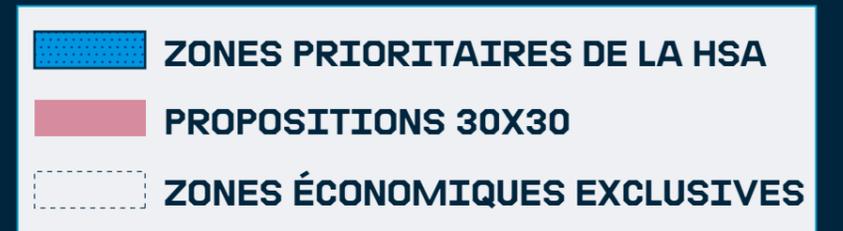
Otarie des Galapagos chassant des poissons, Îles Galápagos, Équateur



© Paul Hilton / Greenpeace

Baleine à bosse dans la Grande Barrière de corail.

CARTE DES ZONES À PROTÉGER EN PRIORITÉ DANS LE CADRE DU NOUVEAU TRAITÉ.



LA PROTECTION DES OCÉANS COMMENCE MAINTENANT

Pour concrétiser rapidement ces propositions et de nombreuses autres, il faut également commencer à mettre en place les fonctions exécutives du traité. Il s'agit notamment d'établir :

- la Conférence des parties
- un organe scientifique et technique, ainsi que d'autres organes subsidiaires à la Conférence des parties
- un mécanisme d'échange d'informations
- un secrétariat

Greenpeace International soutient les propositions visant à créer une Commission préparatoire chargée de soutenir la mise en œuvre rapide du traité.

La Commission pourrait être financée par le budget ordinaire des Nations unies et fonctionnerait selon les règles de procédure de la Conférence intergouvernementale. Elle pourrait rédiger, entre autres, des documents clés, des ordres du jour, des règles de procédures, et des règlements financiers afin de jeter les bases du fonctionnement de l'accord et de ses organes subsidiaires. Ne pas anticiper ces éléments risquerait de nous faire perdre un temps précieux lors de la première COP, et probablement lors des suivantes, ce qui retarderait la mise en œuvre du traité.

Les aires protégées ne sont pas la seule mesure urgente requise avant la ratification du traité mondial sur les océans. À l'heure actuelle, très peu d'obstacles s'interposent entre les merveilles naturelles des grands fonds marins et les machines d'exploitation minière. Alors que de plus en plus de gouvernements redoublent d'effort pour faire barrage à l'exploitation minière en eaux profondes avant son déploiement, une poignée d'États soutient cette industrie potentiellement calamiteuse. Les impacts de l'exploitation minière en eaux profondes seraient graves, omniprésents, durables et irréversibles, comme l'ont conclu les travaux des organismes universitaires du monde entier. Dans la foulée de ce traité historique pour la protection des océans, il est temps que la communauté internationale se mobilise autour d'un moratoire sur l'exploitation minières en eaux profondes afin d'envoyer un signal clair : l'ère de la destruction des océans est révolue.



Poisson parmi les algues de la mer des Sargasses.

© Shane Gross / Greenpeace



© Marten van Dijk / Greenpeace

Les activistes de Greenpeace International peignent le mot « risk » (risque) sur la coque d'un navire affrété par une société d'exploitation minière en haute mer. Le Rainbow Warrior se trouvait dans la Zone de Clarion Clipperton pour attirer l'attention sur cette nouvelle industrie.

RECOMMANDATIONS

Le traité mondial sur les océans est un outil puissant. Une fois mis en œuvre, les gouvernements pourront établir des sanctuaires marins en haute mer, couvrant au moins 30 % des océans du globe. Mais le temps presse pour atteindre l'objectif 30X30 et les menaces qui pèsent sur les océans se multiplient. Les États doivent tirer partie de l'élan croissant en faveur de la protection des océans et agir rapidement.

- Au moins 60 pays doivent signer le traité mondial sur les océans lors de l'ouverture des signatures à l'Assemblée générale des Nations unies le 20 septembre 2023. Bien que non contraignante, une signature envoie un signal fort quant à l'intention de ratifier le traité et démontre une détermination à le voir entrer en vigueur.
- Au moins 60 pays doivent ratifier le traité pour qu'il entre en vigueur avant la Conférence des Nations unies sur les océans en juin 2025 et que l'Accord devienne une loi internationale. La protection des océans doit demeurer une priorité pour les gouvernements qui doivent ratifier le traité rapidement. Ils ne peuvent pas rester les bras croisés maintenant que le traité a été adopté. La société civile doit continuer de faire pression sur les responsables politiques.
- Les Nations unies doivent mettre en place une commission préparatoire d'ici la fin de l'année 2023. Un certain nombre de décisions clés — y compris le règlement intérieur, les règlements et volumes financiers, les termes de référence et les modalités des organes subsidiaires — doivent être prises lors de la COP sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (traité connu sous le sigle anglais BBNJ). En l'absence de travaux préparatoires, tels que des ébauches et des consultations, il est probable que les retards s'accumulent lors de la première COP, et, éventuellement, lors des suivantes. Cela repousserait la mise en œuvre complète du traité, la création d'AMP et tout progrès vers la réalisation de l'objectif 30X30. Une commission préparatoire peut accomplir ce travail afin de garantir le bon démarrage de la première COP.
- La Commission préparatoire doit mettre en place un groupe de travail sur le transfert de technologie marine afin d'évaluer les besoins et les priorités en matière de capacités nationales et régionales. Cela permettra de garantir que l'accord apporte le soutien promis aux pays en développement, par le biais du renforcement des capacités et des transferts de technologies marines. Cela

est essentiel à une mise en œuvre équitable du traité et permettra à tous les États de faire valoir leurs droits et de développer, mettre en œuvre, contrôler et gérer leurs futures AMP en haute mer.

- Un mécanisme financier doit être mis en place pour faciliter une mise en œuvre du traité. Sans financement suffisant, la COP du traité ne peut pas fonctionner avec succès. La Commission préparatoire devrait créer un groupe de travail sur les finances pour commencer à assurer le financement⁵.
- Les États, les groupes régionaux et les autres institutions doivent mobiliser des fonds pour faciliter la mise en œuvre du traité. L'engagement de 40 millions d'euros pris par l'Union européenne dans le cadre de son Global Ocean Programme doit être imité par d'autres pays.
- Les États doivent commencer à formuler des propositions d'AMP en haute mer pour qu'au moins trois propositions soient présentées lors de la première COP du BBNJ. Les gouvernements défenseurs des océans doivent commencer à rédiger leurs propositions, à bâtir un soutien politique et à consulter les parties prenantes sans tarder, en adoptant une double approche en parallèle de la ratification. Ils ne peuvent pas se permettre de retarder ce travail jusqu'à l'entrée en vigueur du traité, auquel cas la première COP ne pourra pas progresser sur la protection et l'objectif 30X30 risque de ne pas être atteint.
- Les États doivent adopter un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes. Cette activité industrielle est incompatible avec un avenir soutenable. Pour éviter les dommages irréversibles que l'exploitation minière causerait inévitablement dans les fonds marins, les gouvernements doivent garantir que cette industrie ne se déploie nulle part dans les océans. Pour ce faire, en plus de ratifier le traité mondial sur les océans, les gouvernements devraient travailler de concert au sein de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins afin d'adopter une politique générale mettant en place un moratoire. Au mois d'août 2023, plus de 20 gouvernements du Pacifique, d'Amérique Latine et d'Europe soutiennent l'adoption d'un moratoire ou d'une pause de précaution sur l'exploitation minières en eaux profondes, et collaborent activement pour obtenir une telle décision de la part de l'Autorité internationale des fonds marins dans les années à venir.

⁵ IDDR (2023). Premières réflexions pour soutenir une mise en œuvre rapide, efficace et équitable du futur accord sur la haute mer. Document de propositions - Février 2023. <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/propositions/premieres-reflexions-pour-soutenir-une-mise-en-oeuvre>



GREENPEACE

PROTECT
THE OCEANS

30X30:

DU TRAITÉ MONDIAL SUR LES OCÉANS À LA PROTECTION EN MER

La haute mer couvre 61 % des océans du monde et constitue 70 % de l'espace vital de notre planète, terres et mers confondues. Ces eaux internationales abritent une richesse étonnante de vie marine et d'écosystèmes. Elles jouent un rôle crucial dans de nombreux processus essentiels au maintien de la vie sur notre planète bleue, notamment dans l'atténuation des effets du changement climatique.

Ces dernières décennies, cependant, la vie en haute mer a régressé sous l'effet croissant des multiples perturbations humaines, ce qui a incité les Nations unies à lancer un processus de réforme de la gestion des eaux internationales. En mars 2023, les Nations unies ont finalement adopté un nouveau traité sur les océans, marquant ainsi un tournant dans l'histoire.

Ce traité est un outil puissant qui peut contribuer à protéger au moins 30 % des océans d'ici à 2030.

Le temps presse et la réalisation de cet objectif nécessite une réponse politique ferme et urgente. Ce rapport propose des pistes d'actions claires pour garder le cap et permettre aux océans de prospérer à nouveau.